

## Cahier de doléances du Tiers État d'Aubigny-Villages (Cher)

Les habitants dudit Aubigny-Villages, dénommés au procès-verbal de nomination de leurs députés et soussignés, sans se livrer au détail de tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus et l'établissement d'un nouvel ordre fixe et durable qui puisse opérer la prospérité du royaume, sur tous lesquels objets leurs députés en concerteront et aviseront ce qui sera le plus utile et convenable avec tous les autres députés du grand bailliage de Berry à Bourges, lors de l'assemblée générale qui doit s'y tenir les neuf et seize du courant, ont cru et croient devoir charger leurs députés de représenter pour ladite communauté d'Aubigny-Villages :

Que le sol et terrain des deux tiers de cette paroisse est dénature fort sableuse et l'autre tiers est dans une situation qui, à raison de son humidité, n'en permet souvent que la culture partielle, indépendamment de ce qu'il ne peut produire que par l'effet des améliorations et de la marne.

Que les prés et pacages sont d'une qualité si inférieure qu'ils ne permettent pas d'élever et nourrir les gros bestiaux : nécessaires pour leur culture et labourage, desquels ils sont dans la nécessité de se pourvoir aux foires, par achat, les revendant après le service qu'ils en ont fait, à perte, en ce qu'ils ne peuvent les faire engraisser.

Que leurs impositions sont portées au delà de leurs forces, surtout depuis le passage des troupes par Aubigny, ce qui leur occasionne des pertes à raison de la conduite et devrait par cette raison leur faire éprouver une diminution, ainsi que l'éprouvait la paroisse de Concressault, lors de leur passage, qui depuis profite du bénéfice du soulagement qui devrait avoir lieu sur eux.

Que les biens qu'ils exploitent sont trop chargés de terrages et de rentes inamortissables, en ce qu'elles sont dues à des gens de mainmorte, ce qui ne leur laisse que très peu de chose des fruits de leur récolte, après leur acquittement, et décourage les agriculteurs.

Qu'enfin le prix du sel étant excessif et augmentant de jour à autre, il serait désirable qu'on supprimât les impôts dont il est chargé, en les remplaçant par un impôt moins onéreux et d'une perception plus simple et moins coûteuse.